

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
DE SAVOIE DECHETS
DU 13 DECEMBRE 2013 A 14 H 00**

Le Comité Syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 06 décembre 2013, s'est réuni le vendredi 13 décembre 2013 salle de l'Unité de Valorisation Energétique (UVETD) à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat.

L'ordre du jour de la séance a été affiché le 06 décembre 2013.

Nombre de membres en exercice : 29 – Délégués présents : 18 - Délégués votant : 19

Présents

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE	BATTU Gérard	Vice-président
	BURDIN Jean-Pierre	Délégué titulaire
	CAMPAGNA Joseph	Délégué titulaire
	DUPASSIEUX Henri	Délégué titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOURGET DU LAC	CASANOVA Corinne	Vice-présidente
	FRANCOIS Didier	Délégué suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUFORTAIN	DOIX Dominique	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARTREUSE GUIERS	DEGASPERI Claude	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN	GIRARD Marc	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	ROYBIN Daniel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERTVILLE	BESEINVAL Claude	Délégué titulaire
	LOMBARD Franck	Vice-président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTS	SILLON Jean	Vice-président
SIRTOM DE MAURIENNE	CHEMIN François	Vice-président
	SIMON Christian	Délégué titulaire
	TOESCA Jean-Yves	Délégué titulaire

Excusé ayant donné pouvoir de vote :

ROTA Michel a donné pouvoir de vote à BESEINVAL Claude

Excusés :

DORNIER Françoise, GALLET François, MAURIS Jean-Jacques, BLANQUET Denis, LOVISA Jean-Pierre

Absents :

PENDOLA Patrick, CARPENTIER Jean, MACAIRE Michel, CAGNON Bruno, LESEURRE Patrick

Assistaient également à la réunion :

Michel CAPUT, Trésorier Principal, receveur de Savoie Déchets

Sylviane CHEMELLE, Directrice de la CORAL

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets

Bruno LABEYE, Responsable de l'UVETD

Patricia VAN BELLEGHEM, Responsable Administratif - Ressources Humaines - Marchés publics

Murielle GONCALVES, Responsable financier

Audrey COLLI, Assistante administrative

Laurelyne BENEDETTO, Assistante administrative

Jean SILLON est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 27 septembre 2013

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Présentation des objectifs environnementaux ISO 14001 2014

2. FINANCES

2.1 Décision modificative n°2

2.2 Débat d'Orientation Budgétaire

2.3 Approbation des tarifs 2014

2.4 Approbation des tarifs dérogatoires

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs

4. MARCHES PUBLICS

4.1 Approbation du protocole VINCI

4.2 Contrat de cession d'invention – CSA3D

4.3 Convention d'entente intercommunale – CSA3D

4.4 Convention de groupement de commandes – CSA3D

4.5 Contrat de partenariat brevet – CSA3D

4.6 Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

4.7 Convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D - Traitement des ordures ménagères et assimilés de Savoie Déchets par le SMITOM de Tarentaise.

4.8 Convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D - Traitement des ordures ménagères et assimilés du SMITOM de Tarentaise par Savoie Déchets

4.9 Lancement d'un appel d'offres pour l'enlèvement, le transport et le traitement d'ordures ménagères

4.10 Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la surveillance des rejets aqueux de l'unité de valorisation énergétique de Savoie Déchets

4.11 Lancement d'un marché à procédure adaptée relatif au montage d'échafaudages pour le nettoyage des 3 générateurs vapeurs (chaudières) et de la réfection des plafonds de tour ibisoc des foyers des fours de l'UVETD de Savoie Déchets

4.12 Lancement d'un marché à procédure adaptée pour le nettoyage des 3 générateurs vapeurs de l'UVETD

5. INFORMATIONS

5.1 Avenant n°2 de la convention de participation au remboursement des annuités de la dette du plan d'urgence de l'usine de Gilly-sur-Isère

5.2 Elections municipales 2014

5.3 Convention CSA3D

5.4 Centre de tri des collectes sélectives Val'Aura

5.5 Bilans des tonnages de collectes sélectives et des ordures ménagères

5.6 Point sur l'avancée des discussions avec le SMITOM de Tarentaise

Ouverture de la séance

Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 27 septembre 2013

Le compte-rendu du Comité Syndical du 27 septembre 2013 est approuvé sans modification à l'unanimité par les membres présents et représentés.

→ Le Président souhaite débiter la séance par la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire

1/ Préambule : rappel de l'obligation réglementaire

La tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire** constitue une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les établissements de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 et 5 211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Impératif réglementaire, il doit être organisé dans les deux mois qui précèdent la soumission au vote par l'organe délibérant du projet de budget primitif. Toutefois, ce débat peut revêtir plusieurs formes en fonction des enjeux en présence, du contexte macro-économique ou local, voire, en fonction du mode de fonctionnement et des traditions qui régissent le fonctionnement de l'assemblée en matière financière et budgétaire.

2/ Les enjeux de l'exercice budgétaire 2014

Les orientations budgétaires qu'il est proposé de prendre en compte pour la finalisation du budget principal 2014 de Savoie Déchets s'appuient sur des hypothèses dans les domaines suivants :

- Tonnages,
- TGAP,
- Evolution des DASRI,
- Projet d'adhésion du SMITOM de Tarentaise,
- Centre de tri de Gilly-Sur-Isère,
- Coopération du Sillon Alpin pour le développement Durable Déchets (CSA3D).

Vous trouverez ci-dessous une présentation de chacune des hypothèses et leurs enjeux.

● **Tonnages**

Le budget 2014 repose sur les hypothèses suivantes :

- 110 000 tonnes de déchets incinérés dont 2 400 tonnes de DH (déchets hospitaliers), 93 000 tonnes d'ordures ménagères des adhérents et 14 600 tonnes d'ordures ménagères et DIB (déchets industriels banals) de clients extérieurs,
- Incinération de 15 000 tonnes de boues à 20% de siccité,
- Centrifugation des boues : cette prestation a été réintégrée par Chambéry métropole courant 2013.

En 2012, l'usine a traité 113 513 tonnes d'ordures ménagères / déchets hospitaliers / DIB (115 225 tonnes en 2011) et 25 786 tonnes de boues (19 462 tonnes en 2011).

L'extrapolation des tonnages déjà traités en 2013 prévoit que l'UVETD devrait atteindre un tonnage 2013 de l'ordre de 107 000 tonnes d'ordures ménagères / déchets hospitaliers / DIB et 18 000 tonnes de boues.

La baisse des tonnages 2013 par rapport à 2012 est due à la perte des tonnages de Bozel que le SMITOM de Tarentaise envoie désormais à Grenoble, de Vignier Annecy (filiale Suez) qui privilégie les exutoires de leur groupe

et à une baisse générale des tonnages.

Concernant les boues, Chambéry métropole a mis en route sa nouvelle UDEP en 2013. Les boues sont dorénavant mieux digérées que dans l'ancien process ce qui implique une baisse des boues transférées à Savoie Déchets de l'ordre de 50% (passage de 16 000 t/an à 8 000 t/an).

Les autres boues traitées proviennent des stations d'épuration de la CALB (UDEP d'Aix-les-Bains et du Bourget du Lac), du SIA de Maurienne et du SILA dans le cadre de dépannages.

Pour 2013, Savoie Déchets devrait traiter 18 000 tonnes de boues et 15 000 tonnes en 2014.

Néanmoins les hypothèses de tonnages retenues pour 2014 sont rendues plausibles par les nouveaux apports du SILA et du SMITOM de Tarentaise.

En 2014, le SILA doit démarrer des travaux de modernisation de son unité. Suite à différents échanges, leurs élus ont décidé d'envoyer 50% des déchets détournés à l'UVETD de Savoie Déchets, soit 5 000 tonnes en 2014, 14 000 tonnes en 2015 et 3 000 tonnes en 2016 et 2017. Une convention est en cours de signature.

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois qui traitait ses déchets à Chambéry depuis 2010 intègre la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole au 1^{er} janvier 2014. Après la fin du marché actuel (30 avril 2014), leurs ordures ménagères seront traitées à l'usine Athanor de Grenoble.

Dans le cadre des discussions concernant l'adhésion du SMITOM de Tarentaise à Savoie Déchets, les élus du SMITOM de Tarentaise ont donné leur accord pour que les déchets qu'ils exportent vers les usines de Grenoble Athanor et Passy soient désormais traités à Chambéry. Une convention est en cours de signature.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des tonnages incinérés en 2011, 2012, 2013 ainsi que le prévisionnel 2014 :

	2011	2012	Estimation 2013	Prévisionnel 2014
OM Adhérents	92 957 t	92 521 t	92 000 t	93 000 t
DASRI	2 785 t	2 561 t	2 500 t	2 400 t
SILA				5 000 t
Sud Grenoblois	6 839 t	6 689 t	6 500 t	2 300 t
Bozel	3 143 t	1 467 t		
SMITOM Tarentaise				6 000 t
Vignier Annecy DIB	1 178 t	2 494 t	83 t	
Autres	8 323 t	7 781 t	5 917 t	5 000 t
TOTAL OM ENTRANT	115 225 t	113 513 t	107 000 t	113 700 t

Une hypothèse à 110 000 tonnes pour 2014 est donc réaliste.

Concernant les boues, il faut signaler que le SILA prévoit de nous envoyer 100% des boues qu'ils exporteront dans le cadre des travaux (1 300 tonnes en 2014, 3 000 tonnes en 2015, 200 tonnes en 2016 et 1 100 tonnes en 2016). Une convention est en cours de signature.

Le Président explique que la baisse du tonnage des boues de Chambéry métropole est importante et ne correspond pas à ce qui avait annoncé. Les tonnages étaient censés augmenter et non diminuer. Cela a une répercussion sur le budget. Aujourd'hui, Savoie Déchets recherche des tonnages de boue mais les possibilités ne sont pas nombreuses. Bourgoin-Jallieu avait envisagé de traiter les siennes à Savoie Déchets mais ce projet n'aura finalement pas lieu. Ils

conserver pour l'instant l'épandage agricole comme solution de traitement.
Des essais avec les stations d'épuration de Tignes et de Val-D'isère devraient être réalisés.

• TGAP

Nous ne savons pas encore à ce jour si la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour l'exercice 2014 sera augmentée ou non. Il faut rappeler qu'en 2013, il avait été envisagé de supprimer le dégrèvement lié à la certification ISO 14001 et de l'indexer sur le coût de la vie. Une hausse de la TGAP est donc possible.

Dans les simulations financières du BP 2014, une TGAP de 4 €/tonne (contre 4 €/tonne en 2013, 3,20 €/tonne en 2012 et 2,60 €/tonne en 2011) a été intégrée pour les tonnages des ordures ménagères et des boues des adhérents. Il faut souligner que le montant de la TGAP n'est pas neutre pour l'équilibre budgétaire dans la mesure où les tarifs payés par les adhérents sont, pour l'instant, TGAP incluse.

Dans ce cadre, c'est le tarif complet que les adhérents de Savoie Déchets souhaitent maîtriser, d'où l'enjeu essentiel de la TGAP. Par exemple, l'impact d'une hausse de la TGAP de 3 € (passage de 4 €/t à 7 €/t) sur les boues (15 000 tonnes en 2014) et les ordures ménagères des adhérents (93 000 tonnes) serait de 324 K€. **Si la TGAP augmentait, il est important de définir si Savoie Déchets répercute cette hausse aux adhérents ou non.**

Par contre, pour les clients extérieurs (non adhérents), toutes les hausses de TGAP sont répercutées et donc sans impact sur le budget de Savoie Déchets.

Le Président indique qu'en cas d'évolution de la TGAP à 7 €, le Comité Syndical devra se réunir afin de définir si le prix sera révisé en fonction de cette hausse, qui impacterait le budget de plus de 300 000 €.

Didier FRANCOIS s'interroge sur un éventuel solde de TGAP.

Le Président répond que cela avait été le cas lors de la mise en place de la TGAP. En effet, l'obtention des abattements de la TGAP était alors incertaine, un solde de TGAP avait alors été constaté.

Pierre TOURNIER ajoute que la TGAP sur les boues avait été restituée alors que celui des ordures ménagères a été conservé, suite à la décision du Comité Syndical.

Le Président indique que le tarif de traitement de 110,27 €HT/tonne TGAP incluse n'a pas évolué depuis trois ans et que la marge, au fur et à mesure des années, commence à se réduire de part les évolutions de dépenses ou de fiscalité. Si les tarifs ne sont pas augmentés en 2014, cela sera la quatrième année consécutive sans hausse.

• Evolution des DASRI

La ligne de traitement des DASRI est vieillissante et des problèmes de fiabilisation (taux de panne en augmentation) apparaissent. L'ergonomie des postes de travail est également à revoir.

En 2012 l'inspecteur de la DREAL a réalisé une visite des installations de traitement des DASRI et a demandé que les flux de bacs entrants et sortants soient séparés.

Pour répondre à cette demande, Savoie Déchets a mis en place une prestation d'évacuation et de stockage des bacs propres sur un site extérieur.

Néanmoins, il est nécessaire de moderniser l'installation sans quoi il ne sera plus possible de traiter des DASRI d'ici 2 à 3 ans. En parallèle, une étude a donc été lancée et cinq scénarios ont été analysés :

- Rappel de la situation actuelle : l'UVETD a traité 2 650 tonnes de DASRI en 2011, 2 350 tonnes en 2012 et 2 400 tonnes en 2013. On estime que le tonnage issu des deux Savoie (GIE, cliniques, hôpitaux et vrac) est d'environ 2 100 tonnes.
- Scénario 1 : mise aux normes des locaux actuels **sans extension** permettant d'incinérer un tonnage maximum de DASRI de **1 000 t/an**.
- Scénario 2 : mise aux normes des locaux actuels **sans extension** associée à une prestation d'évacuation et stockage des bacs propres sur un site extérieur permettant d'incinérer un tonnage maximum de **1 500 t/an** avec une réfection et la mise aux normes des locaux. Une demande officielle a été faite à la DREAL pour utiliser l'évacuation des bacs de façon pérenne.

- Scénario 3 : mise aux normes et **extension** des locaux actuels pour traiter un tonnage de **3 000 t/an** de DASRI.
- Scénario 4 : mise aux normes avec **création de nouveaux locaux** pour traiter un tonnage de **3 000 t/an** de DASRI. Cet investissement peut permettre de traiter **5 000 t/an** avec un passage en 5/8.
- Scénario 5 : **Arrêt** de l'incinération des DASRI sur le site de l'UVETD de Savoie Déchets à Chambéry.

Le tonnage de 3 000 t/an correspond au tonnage actuellement traité sur site.

Le tonnage de 5 000 t/an correspond au tonnage maximum autorisé par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Le tonnage de DASRI reste à ce jour incertain du fait de la fin proche (06/2014) du contrat du GIE (1 100 t/an) et la concurrence d'une filière de traitement alternative (banalisation).

Le montant des investissements est compris entre 1 et 3,7 millions d'euros suivant le scénario ce qui impacte directement le coût de traitement.

Suite à des échanges récents avec la DREAL, il apparaît que certaines adaptations acceptées par la DREAL pourraient permettre de diminuer les montants des investissements. Une analyse complémentaire est en cours. Elle permettra de définir la solution la plus adaptée.

Suite à la réalisation de différentes simulations financières, le Président est d'avis de ne pas moderniser et de laisser le site des DASRI tel qu'il est actuellement en attendant la fin des contrats actuels et de leur renouvellement.

Il estime que le fait de moderniser le site engendrera forcément des dépenses supplémentaires. Le scénario n°2 est, à son avis, le moins dépensier.

Dans le cas où Savoie Déchets déciderait d'arrêter le traitement des DASRI, ces déchets pourraient être traités par incinération à Grenoble, dans la vallée du Rhône, dans le département du Rhône, à Avignon ou à Dijon.

Le Président explique que le site de Grenoble vient de perdre le marché des DASRI des hôpitaux de Grenoble qui sont désormais traités à Salaise/Sanne.

Il annonce que l'usine de Grenoble manque de DASRI et que Savoie Déchets a besoin de moderniser son outil. Il serait donc logique que Savoie Déchets arrête le traitement des DASRI et que ces déchets soient exportés à Grenoble.

Aujourd'hui, le GIE des Savoie et de l'Ain est relativement inquiet par la possibilité évoquée par Savoie Déchets d'arrêter le traitement des DASRI. Il s'interroge sur ce qui pourrait se passer au niveau des différents cliniques et hôpitaux, en cas d'arrêt, du point de vu économique et organisationnel.

Les prix des marchés sont de plus en plus bas en raison de la concurrence. Le Président rappelle que le coût de traitement était de 360 €HT/tonne en 2007/2008 contre 280 € HT/tonne environ actuellement.

Le marché du traitement des DASRI de Grenoble a été affecté au second semestre 2013 à 190 € HT/tonne environ.

Didier FRANCOIS demande où sont traités les DASRI de Haute-Savoie.

Le Président répond qu'ils sont traités à Savoie Déchets.

Pierre TOURNIER explique que l'incinération des DASRI doit faire face à la concurrence de la banalisation des DASRI. C'est un procédé en développement qui consiste à aseptiser les DASRI. Cette technologie utilise généralement soit des hautes températures soit des systèmes « micro-ondes ».

Corinne CASANOVA estime que si ce procédé devait être mis en place à l'avenir, il faudrait cependant un investissement conséquent et que les prix de marché actuel ne permettraient pas.

Le Président indique que le fait de ne pas investir dans une modernisation des DASRI a été présenté au GIE des deux Savoie.

Suite à différents contacts, la DREAL serait prête à revoir ses exigences en matière d'investissement. Ce point doit être travaillé et le Président souhaite rencontrer la DREAL à ce sujet.

Suivant les exigences de la DREAL concernant les améliorations à apporter au site, Savoie Déchets pourrait investir un minimum et notamment pour les bacs entrants et sortants ainsi que pour une machine à laver.

Pierre TOURNIER précise que la réglementation impose la séparation des flux entrants et sortants. Il rappelle que la DREAL a mis en demeure Savoie Déchets de faire évacuer les bacs une fois vidés et lavés.

Dans l'hypothèse où Savoie Déchets réaliserait dans des travaux de modernisation, le GIE pourrait proposer de

conclure un contrat de 8 ans. Dans ce cas, les tonnages seraient alors sécurisés pour cette durée.

Le Président explique que si Savoie Déchets décidait d'augmenter les tonnages de DASRI traités par rapport à la situation actuelle, il serait alors nécessaire « d'aller chercher » des DASRI sur d'autres territoires (Vienne ou Grenoble par exemple), ce qui n'est pas cohérent avec le principe de proximité.

Pierre TOURNIER ajoute qu'afin d'obtenir des tonnages de DASRI supplémentaires, Savoie Déchets a répondu dans les années précédentes à des appels d'offres dont celui des hôpitaux de Lyon ainsi que des hôpitaux de Saint-Etienne.

- **Projet d'adhésion du SMITOM de Tarentaise**

Depuis 2012, le SMITOM de Tarentaise a réalisé différentes études concernant le devenir du traitement des déchets sur son territoire et a également eu de nombreux échanges avec Savoie Déchets. Le syndicat gère 35 000 tonnes d'ordures ménagères par an.

Par délibération du 23 juillet 2013, les élus du SMITOM de Tarentaise ont décidé d'adhérer à Savoie Déchets à l'horizon 2015/2016, ce qui laisse le délai nécessaire pour réaliser les études juridiques et mettre en place l'organisation liée aux compétences non transférables (gestion des quais de transfert, transport, etc...).

Un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens des deux collectivités a été mis en place et se réunit très régulièrement afin de travailler sur les problématiques techniques, juridiques, organisationnelles, financières, etc...

Il faut rappeler que le SMITOM de Tarentaise est un syndicat mixte fermé avec 9 membres. Il exerce comme Savoie Déchets les compétences "traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent".

Pour l'exercice de ses compétences, le SMITOM de Tarentaise exploite actuellement deux usines d'incinération pour le traitement des ordures ménagères résiduelles :

- l'UIOM des Brévières, exploitée par RONAVAL sous forme d'un marché de prestations de services en cours (effectif : 9 personnes),
- l'UIOM de Valezan, exploitée par NOVERGIE sous forme d'un marché de prestations de services en cours (effectif : 9 personnes).

Dans le scénario envisagé à ce jour, le devenir des sites de traitement gérés par le SMITOM de Tarentaise serait le suivant :

Usine des Brévières (Tignes)

L'usine des Brévières serait arrêtée définitivement courant 2015/2016.

Elle serait ensuite démantelée et transformée en quai de transfert pour les déchets et serait gérée par le SMITOM de Tarentaise.

L'adhésion du SMITOM de Tarentaise devrait intervenir après l'arrêt définitif des Brévières et la fin du contrat d'exploitation.

Usine de Valezan

A la fin du contrat d'exploitation (2015/2016), la gestion de l'usine serait reprise en régie par Savoie Déchets.

Le personnel d'exploitation (9 agents) serait alors transféré à Savoie Déchets.

En 2015/2016, des travaux de modernisation seraient réalisés afin de permettre le maintien en fonctionnement du site jusqu'aux alentours de 2025, puis l'usine serait arrêtée définitivement. La capacité de l'usine ne serait pas augmentée et resterait de 20 000 tonnes /an.

Le scénario d'adhésion présente de nombreux avantages et permet notamment :

- d'assurer le fonctionnement de l'usine de Chambéry à pleine capacité et donc d'optimiser les coûts. Sur les 35 000 tonnes de déchets gérés par le SMITOM de Tarentaise, 20 000 tonnes seraient traitées à Valezan et 15 000 tonnes à Chambéry. La mutualisation des coûts à l'échelle de Savoie Déchets après adhésion du SMITOM de Tarentaise fera augmenter les coûts des adhérents « historiques » car les coûts de traitement sur Valezan sont supérieurs à ceux de l'UVETD de Chambéry. Néanmoins, cette hausse sera bien inférieure à celle qu'il y aurait en cas de non adhésion du SMITOM de Tarentaise qui engendrerait un vide de fours et une forte augmentation des coûts.
- Au département de la Savoie de disposer d'équipements et de solutions pérennes en toute indépendance tout en respectant la réglementation et les préoccupations de développement durable que nous partageons.
- Une complémentarité des sites de traitement de Chambéry et Valezan (achats, suivi, etc...) jusqu'aux alentours de 2025.
- Une sécurisation des deux sites en cas de défaillances ou de pannes.
- D'avoir une maîtrise des coûts ainsi qu'une totale transparence.
- La mise en place d'un tarif unique de traitement de déchets au niveau départemental.
- D'entrevoir d'autres perspectives de traitement de déchets que la seule incinération.

Le Président explique que les déchets actuellement exportés hors du département par le SMITOM (Grenoble et Passy) devraient, en début d'année, être acheminés vers Savoie Déchets. Une convention doit être délibérée par les deux collectivités.

Suite à la crainte d'un recours de la part de SITA et Véolia (prestataires du SMITOM), le SMITOM a décidé de repousser la délibération concernant la signature de la convention avec Savoie Déchets au prochain Comité Syndical (début janvier). Le SMITOM souhaite rencontrer au préalable Véolia et SITA. Savoie Déchets sera associé à ces rencontres.

Claude BESEVAL explique qu'il a eu des interventions suite à une réunion de l'association Vivre en Tarentaise réclamant la modernisation de l'usine de Valezan.

Le Président informe qu'une rencontre avec le secrétaire général de la Savoie est prévue au cours de la semaine 51 afin d'évoquer le dossier d'adhésion du SMITOM.

Il rappelle les difficultés rencontrées dans ce dossier d'adhésion.

En effet, ce projet soulève des questions juridiques auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses.

Hormis le traitement des ordures ménagères et le tri des collectes sélectives, le SMITOM gère la prévention des déchets (5 agents dédiés), la gestion des quais de transfert et les transports des déchets pour l'ensemble de ses membres.

Savoie Déchets ne possède pas la compétence sur ces trois dernières missions. Celles-ci ne seront donc pas transférées.

Il est donc important de permettre au SMITOM une continuité dans son fonctionnement, même d'une façon transitoire, pour assurer ces missions qui peuvent être uniquement prises en charge par un EPCI qui regroupe toutes les collectivités et surtout permettre l'adhésion à Savoie Déchets le plus rapidement possible.

Un courrier doit être adressé au secrétaire général de la Savoie afin de soutenir le SMITOM et proposer de maintenir le syndicat malgré la reprise de compétence traitement par Savoie Déchets.

Le Président ajoute que, n'ayant pas la compétence collecte, les quais de transfert sur le territoire du SMITOM doivent être gérés par les collectivités adhérentes au SMITOM qui ont la compétence collecte.

Le Président estime souhaitable que le SMITOM de Tarentaise soit pérennisé par de petites compétences.

- **Le centre de tri de Gilly-sur-Isère**

Le Président explique qu'au cours de récents échanges, SITA Centre Est a exposé aux représentants de Savoie Déchets et la Co.RAL, les difficultés financières dans lesquelles se trouve le centre de tri de Gilly-sur-Isère.

SITA Centre Est se trouve dans l'impossibilité de les résoudre, dans le cadre des contraintes financières et dispositifs comptables qui sont les leurs.

Cette situation fait peser un risque sur la poursuite de l'activité et les emplois dont le maintien constitue, à l'évidence, un enjeu important tant pour Savoie Déchets que pour la Co.RAL, collectivité d'implantation de cette activité.

Le Président rappelle que ce site répartit son activité entre le tri des collectes sélectives de différentes collectivités, le tri de Déchets Industriels Banals (DIB) pour des clients privés et du négoce. Le volume total traité annuellement représente environ 19 000 tonnes de déchets.

Les principales collectivités clientes pour le tri des collectes sélectives « multimatériaux » sont le SITOM du Mont-Blanc pour 3 500 tonnes, Faverges pour 500 tonnes et Co.RAL.

Savoie Déchets est client du centre de tri via un marché public pour la Communauté de Communes du Beaufortain, la Communauté de Communes de la Combe de Savoie, la Communauté de Communes du Gelon et Coisin, la Co.RAL et la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie et apporte 3 500 tonnes/an de collectes sélectives.

Sur le plan logistique, il est constitué d'un tènement foncier, de bâtiments et d'un process technique (chaîne de tri). L'organisation du travail est basée en horaire 2*8.

Le centre de tri emploie actuellement 7 personnes Suez à plein temps, réparties entre les trois types d'activité, et 16 trieurs mis à disposition dans le cadre d'une prestation de sous-traitance. Ces emplois sont essentiels dans la mesure où il s'agit majoritairement d'emplois de proximité d'insertion.

Le Président et M. Franck LOMBARD rappellent que Savoie Déchets et la Co.RAL ont une volonté commune de trouver très rapidement une solution afin de pérenniser les emplois et l'activité du centre de tri.

SITA Centre Est souhaite que les collectivités se positionnent à très court terme (28 février 2014) sur ce dossier.

Le Président rappelle qu'il est en effet possible réglementairement pour une collectivité de reprendre une telle activité en vue d'assurer une continuité, et ainsi de reprendre les éléments corporels et incorporels, ainsi que le personnel affecté à l'activité concernant la collectivité.

Durant les échanges, SITA Centre Est a également réaffirmé que le centre de tri de Gilly-sur-Isère se trouve au cœur du territoire des agences services Sillon Alpin Collectivités et Alpes Entreprises et qu'elles entendent poursuivre leur développement économique et commercial sur ce périmètre géographique et confier de la sous-traitance à Savoie Déchets (futur exploitant du centre de tri).

Ces éléments sont nécessaires à l'établissement du partenariat et conditionnent sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, SITA Centre Est souhaite poursuivre le développement des activités et notamment prendre part à tous les appels d'offres et mises en concurrence qui seront réalisés concernant :

- les transports nécessaires à l'exercice de l'exploitation du centre de tri,
- le traitement par enfouissement de l'ensemble des refus de tri issus de l'activité du centre,
- le négoce des matières recyclables captées sur le centre.

Le Président informe que SITA :

- a proposé, sous réserve de la reprise par Savoie Déchets de l'ensemble du personnel actuellement employé par SITA Centre Est et sa filiale Val'Aura sur le centre de tri de Gilly-sur-Isère, de céder le site (tènement + bâtiment + process + personnel) et l'exécution des contrats de tri des collectes sélectives qu'il détient pour une valeur égale à 1 € symbolique. Néanmoins, ce point devra être discuté car les missions liées au tri rentrent dans le champ d'actions de Savoie Déchets mais pas celles liées à l'activité « négoce ».

- souhaite contractualiser avec Savoie Déchets afin de confier, sur le site de Gilly-sur-Isère :
 - le transfert et le tri de tonnes de Déchets Industriels Banals (DIB) en provenance de clients industriels ou collectivités territoriales,
 - l'affinage de produits en provenance de clients industriels ou collectivités territoriales,
 - le conditionnement de matières recyclables en provenance de clients industriels ou collectivités territoriales.

Franck LOMBARD rappelle que jusqu'en 2011, le centre de tri employait 35 personnes et que suite à la perte du marché de tri du SMITOM de Haute Tarentaise, 12 postes de trieurs ont été supprimés. Il reste 23 emplois, dont 16 en insertion, qu'il est important de pérenniser.

Les tonnages de Faverges pourront continuer d'être traités à Gilly-sur-Isère, en revanche, en ce qui concerne ceux du SITOM du Mont-Blanc, une discussion est en cours.

La condition nécessaire pour la reprise en régie du centre de tri de Gilly-Sur-Isère est liée à la conservation du marché du SITOM des Vallées du Mont-Blanc.

Franck LOMBARD propose que Co.RAL reprenne le foncier du centre de tri (terrain, bâtiment, process).

Le centre de tri sera mis à disposition de Savoie Déchets qui l'exploitera en régie. Franck LOMBARD rappelle que la société SITA cèderait le centre de tri contre 1 € symbolique.

L'objectif sera de rendre le site de tri rentable dans un délai de trois ans.

Franck LOMBARD explique que le centre de tri est en déficit, d'après SITA, de 360 000 € en excluant la partie négoce.

Une première analyse, a montré que ce montant peut être revu à la baisse. Certaines charges sont élevées. Il donne pour exemple la location des matériels de manutention. Cette prestation coûte actuellement 160 000 € à SITA.

Après consultation sur les mêmes matériels, Savoie Déchets a obtenu un tarif de 80 000 €. Suez a été informé de cette différence et l'explique par le fait que leur groupe leur impose un loueur interne.

D'autre part, Savoie déchets ne supportera plus aucun amortissement (bâtiment ou process) ce qui représente des dépenses de moins.

Il est vraiment nécessaire de s'assurer du réel montant des dépenses et des recettes. Un travail doit être réalisé.

Afin d'assumer les recettes et maintenir les emplois, Co.RAL doit aussi s'engager à mettre en place des collectes multimatériaux.

Franck LOMBARD explique que si au terme de cette période de trois ans, l'objectif n'était pas atteint, Co.RAL pourrait revendre le site ce qui couvrirait les éventuelles pertes assumées.

C'est Co.RAL qui portera le risque sachant que la valeur vénale du site couvrirait les éventuelles pertes durant les 3 ans à venir.

Franck LOMBARD estime que par la reprise en régie d'un centre de tri, Valespace sera « mis » en concurrence, et de ce fait Savoie Déchets arrivera peut-être à une meilleure transparence des coûts. Cela sera bénéfique pour toutes les collectivités.

Le Président ajoute que le déficit du centre de tri provient principalement de la perte du marché de tri de la Tarentaise qui a été attribué à Valespace.

Actuellement, le prix de traitement de Chambéry est d'environ 160 €HT/ tonne alors que celui d'Albertville est de l'ordre de 130 € HT/tonne. Il sera nécessaire de revoir les prix des collectivités adhérentes clientes du centre de Gilly.

Le Président est d'avis, qu'à l'avenir, un prix unique soit instauré pour l'ensemble des adhérents de Savoie Déchets.

Concernant Valespace, le Président explique que cette reprise en régie serait l'occasion de connaître les « vrais » coûts du tri et ainsi les renégocier.

Il rappelle que lors du dernier Comité Syndical de Savoie Déchets, les membres avaient validé le rapport d'activités de Valespace sous réserve de nouveaux éléments chiffrés. Or à ce jour, aucun élément ne nous a été transmis malgré plusieurs relances.

Le Président rappelle que le marché Maurienne/C.A.L.B arrive à échéance en décembre 2014.

Le Président propose que ce marché soit relancé. Les tonnages de Maurienne seront traités par Gilly-Sur-Isère et les autres tonnages ré-intégrés dans un nouvel appel d'offres. Cela permettra de renégocier les coûts de traitement. M. LOMBARD confirme le besoin de tonnages sur Gilly-Sur-Isère sachant que la qualité de tri de Gilly-Sur-Isère et Valespace sont équivalentes.

Les élus approuvent cette proposition d'organisation et notamment les élus de Maurienne.

Une autre solution serait que Valespace sous-traite la collecte sélective du SMITOM de Tarentaise à Gilly-Sur-Isère. Par contre, cette solution ne permettrait pas de renégocier les coûts des marchés actuels.

Le Président estime qu'il faut néanmoins prendre son temps dans les décisions à venir et qu'il faudra si nécessaire organiser une réunion spécifique.

→ Arrivée de Jean-Pierre BURDIN

Henri DUPASSIEUX s'interroge sur la reprise en régie en lien avec la société Tri Vallées.

Le Président acquiesce et indique qu'il sera nécessaire de lancer un appel d'offres pour le tri en intégrant des clauses sociales et pouvoir maintenir des emplois en insertion.

Le Président rappelle que la société SITA céderait le centre de tri contre 1 € symbolique mais demanderait en contre parti que Savoie Déchets prenne en charge les salariés ainsi que leurs éventuelles indemnités de licenciement si ceux-ci ne souhaitaient pas intégrer Savoie Déchets.

Le Président souligne que les agents concernés seraient ceux travaillant sur la collecte sélective et le tri, et non ceux travaillant sur l'activité négoce.

Jean SILLON demande quelle serait la durée du contrat en cas de renouvellement du marché du Sitom des Vallées du Mont Blanc par conventionnement et le prix proposé.

Pierre TOURNIER indique que dans le cadre de la convention, la durée est illimitée.

Il indique qu'une convention est en cours de validation juridique (validation attendue pour le 16 janvier 2014) afin de reprendre les mêmes conditions qu'actuellement (environ 143€/tHT).

Pierre TOURNIER indique que la société SITA a une activité parallèle de négoce et pourrait ainsi conserver le personnel (2 ou 3 personnes) lié à ce négoce.

→ Arrivée de Corinne CASANOVA

Le Président indique que la capacité du centre de tri devra être augmentée afin de le rentabiliser. La mise en place d'un trommel en début de ligne est nécessaire. L'investissement sera de 1 M€ et permettra d'augmenter la capacité du site.

La capacité actuelle du site pour le tri des collectes sélectives est de 4 500 tonnes/an. L'objectif est de passer à 10 000 tonnes/an.

Considérant l'ensemble des points évoqués, le Président demande à l'assemblée la validation du principe de la reprise en régie du centre de tri de Gilly-Sur-Isère. Si l'assemblée valide ce point, des négociations pourront être engagées avec SITA et permettront d'aborder les points juridiques, financiers et techniques du dossier.

Les problématiques suivantes devront notamment être abordées :

- transfert de propriété (foncier, bâtiment, process),
- transfert du personnel,
- pérennisation des tonnages sur le site.

La mise en œuvre des principes exposés devra être achevée au 28 février 2014, sachant que certains délais administratifs sont incompressibles.

Les membres du Comité Syndical donnent un accord de principe sur la reprise en régie du centre de tri de Gilly-sur-Isère.

- **La Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)**

Savoie Déchets a signé avec 14 autres collectivités une Charte de « Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets » (CSA3D) afin de renforcer les partenariats dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets.

Avec cette charte, les collectivités signataires se sont engagées à mettre en œuvre diverses actions : constituer un réseau d'échanges, contribuer à une stratégie commune en matière de gestion des déchets, favoriser les relations avec les pouvoirs publics et les autres collectivités, exercer en commun certaines missions relevant de leurs compétences, organiser une coopération pour l'utilisation et la mutualisation des équipements techniques existants ou en projet.

Dans ce cadre, les collectivités ont décidé de lancer un programme d'étude pour l'évaluation des nouveaux modes possibles de valorisation des mâchefers et ont identifié le procédé intégré de gazéification/vitrification des mâchefers (PIGVM) comme la solution la plus pertinente. L'ensemble des collectivités souhaitent donc lancer un prototype en 2014 pour valider le procédé. Savoie Déchets est le pilote de ce programme et le prototype sera installé à Chambéry.

Le Président informe que le SITOM du Mont-Blanc souhaite adhérer au Sillon Alpin.

Le Président rappelle le montant de l'investissement des travaux relatifs à la valorisation des mâchefers de 2,5 M€ cofinancés par tous les membres du CSA3D.

Le Président précise que le CEA (Centre d'Energie Atomique) est très intéressé par le projet de gazéification/vitrification des mâchefers et souhaite nous apporter leur expertise technique sachant qu'ils ont déjà des gazéificateurs prototype.

Le Président trouve intéressant d'être accompagné sur ce projet à la fois par l'Université de Compiègne (Mr Antonini) et par le CEA.

Le Président indique que la subvention (50 %) LIFE n'interviendra pas avant l'été 2014. Le département de l'Ain qui n'était pas favorable à ce projet s'est finalement positionné positivement pour aider le projet à hauteur de 60 000 €.

Le Président indique qu'un état des lieux sur la collecte et le tri des textiles a été effectué. Compte-tenu des conclusions, il serait envisageable de créer 3 à 4 centres de tri pour les textiles sur l'ensemble du territoire du Sillon Alpin. Ces centres de tri pourraient voir le jour sur les territoires de la Drôme-Ardèche, du Sud-Grenoblois et la Haute-Savoie.

Dans le cadre du Sillon Alpin, le Président souhaiterait organiser une conférence déchets pour les techniciens des collectivités puissent se rencontrer afin d'échanger et partager leurs expériences.

Pierre TOURNIER fait un point sur les projets à venir. Un état des lieux des différents modes de traitement, en France et en Europe, des ordures ménagères sera réalisée en 2014 par un stagiaire.

Le Président ajoute que Savoie Déchets peut être émetteur de nouveaux projets mais les techniciens des collectivités du Sillon Alpin doivent en être les pilotes.

Le Président annonce qu'un volet déchets a été instauré dans les nouveaux programmes européens de subvention. Il propose d'organiser une présentation.

→ Le Président laisse la parole à Jean SILLON quant à la présentation budgétaire du DOB

Préparation du DOB 2014

Jean SILLON tient à préciser qu'il avait été décidé par les élus de Savoie Déchets que les tarifs de traitement des ordures ménagères et des boues ne devaient pas augmenter en 2012 et 2013. Cet engagement a été respecté.

Le groupe de travail des finances Savoie Déchets s'est réuni à deux reprises afin d'examiner le budget principal de façon détaillée. Ce groupe de travail a consisté à analyser de manière exhaustive l'ensemble des propositions de crédits ce qui a permis de bâtir un BP 2014 en fonction des CA 2011 et 2012, de l'extrapolation du CA à fin 2013 et de la détermination juste et optimisée du besoin pour 2014. Dans l'extrapolation réalisée, le taux de consommation du budget 2013 est supérieur à 95%.

Dans ce cadre, l'ensemble des plans d'actions proposés par les services en vue d'optimiser et de rationaliser la gestion de l'usine a pu être discuté. Ces actions relèvent tant d'une gestion dynamique des achats à mettre en place au sein des équipes de l'usine que de l'optimisation de l'outil lui-même, désormais bien connu des techniciens. Il peut donc être rationalisé en terme de consommables et de fonctionnement au profit d'un coût sans cesse plus maîtrisé.

C'est sur la base de ces travaux qu'il est proposé d'organiser le débat d'orientation budgétaire.

3/ L'équation Budgétaire 2014

3.1/ Le Budget Principal

3.1.1/ L'exploitation

Le tableau ci-dessous intègre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Dépenses	Section d'exploitation					Recettes	Section d'exploitation				
	CA 2012	BP 2013	Extrapolation Fin 2013	BP 2014	Evolution BP 2014/2013		CA 2012	BP 2013	Extrapolation Fin 2013	BP 2014	Evolution BP 2014/2013
CSA3D	0 K€	0 K€	* 120 K€	480 K€		CSA3D	0 K€	36 K€	130 K€	448 K€	1144,44%
Consommables	1 120 K€	1 129 K€	1 104 K€	1 061 K€	-6,02%	Part. Chargé de mission Mâchefers				36 K€	
Entretien	1 693 K€	1 764 K€	1 803 K€	1 790 K€	1,47%	Traitement OM adhérents hors TGAP	11 559 K€	11 202 K€	10 662 K€	10 085 K€	1,01%
Exportation des rejets	1 430 K€	1 177 K€	1 313 K€	1 356 K€	15,21%	Traitement OM non adhérents hors TGAP				1 230 K€	
Formation	32 K€	45 K€	45 K€	50 K€	11,11%	Redevance déchets spéciaux	762 K€	725 K€	695 K€	672 K€	-7,31%
Contrôle réglementaire	147 K€	206 K€	180 K€	185 K€	-10,19%	Traitement des boues	1 637 K€	1 084 K€	990 K€	825 K€	-23,89%
Frais de gestion	1 012 K€	867 K€	733 K€	780 K€	-10,03%	Ventes de produits et d'énergie	2 666 K€	2 433 K€	2 478 K€	2 435 K€	0,08%
TGAP	406 K€	537 K€	576 K€	516 K€	-3,91%	Autres	118 K€	29 K€	30 K€	27 K€	-6,90%
Frais financiers	2 833 K€	2 789 K€	2 725 K€	2 700 K€	-3,54%	TGAP	465 K€	537 K€	504 K€	516 K€	-3,91%
Amortissement des immobilisations	4 503 K€	4 700 K€	4 570 K€	4 650 K€	-1,06%	Remb. sur rémunérations du personnel	34 K€	0 K€	35 K€	30 K€	
Charges de personnel	2 303 K€	2 700 K€	2 525 K€	2 728 K€	1,04%	Recettes d'ordres	519 K€	480 K€	471 K€	462 K€	-3,75%
Charges exceptionnelles						Débits et pénalités perçues (VINCI)	0 K€	0 K€	0 K€	495 K€	
Dépenses imprévues		602 K€		965 K€	60,30%						
Virement à la section d'investis.						Facturation traitement du tri	2 139 K€	2 165 K€	2 325 K€	2 400 K€	10,85%
Traitement du tri	2 240 K€	2 165 K€	2 325 K€	2 400 K€	10,85%						
Total	17 719 K€	18 691 K€	17 899 K€	19 661 K€	5,19%	Total	19 899 K€	18 691 K€	18 320 K€	19 661 K€	5,19%

* CSA3D : le coût du chargé de mission mâchefers est intégré dans les « charges du personnel » et non dans le budget « CSA3D »

Jean SILLON reprend les hypothèses budgétaires correspondant aux postes CSA3D non pourvus antérieurement, aux exportations des rejets prévus pour un montant de 1 356 K€ et aux dépenses imprévues.

Jean SILLON explique que si l'on neutralise les évolutions de ces trois postes, on peut s'apercevoir que le budget 2014 est de même ordre que celui de 2013.

Concernant les recettes, la participation au projet de CSA3D qui n'existait pas en 2013, et la ligne correspondante aux débits et pénalités perçues (VINCI) il s'agit d'une recette exceptionnelle pour un montant de 495 K€. Les hypothèses de recettes sont donc proches de celles de 2013.

Les dépenses d'exploitation :

• **CSA3D / Projet vitrification mâchefers (PIGVM)**

Dans le cadre de CSA3D, les collectivités ont décidé de lancer un programme d'étude pour l'évaluation des nouveaux modes possibles de valorisation des mâchefers. En effet, 110 000 tonnes de mâchefers sont produites chaque année sur le territoire de la CSA3D et l'enjeu annuel est estimé à 7 M€. Pour Savoie Déchets, l'enjeu financier est de 1 M€/an (différence des coûts supportés par Savoie Déchets entre une situation dans laquelle 100% des mâchefers est valorisée et une situation où aucun mâchefer n'est valorisé (100% des mâchefers envoyés en centre de stockage).

Le procédé intégré de gazéification/vitrification des mâchefers (PIGVM) a été identifié comme la solution la plus pertinente d'un point de vue environnemental et économique. Ce procédé thermique a pour principal avantage de transformer les mâchefers en déchets inertes. La mise en œuvre d'un prototype a été jugée nécessaire pour valider la faisabilité industrielle du procédé PIGVM.

Les collectivités souhaitent donc constituer un groupement de commandes en vue de passer et d'exécuter l'ensemble des marchés publics qui seront nécessaires pour la mise en œuvre de ce prototype.

Les marchés à venir concerneront notamment les domaines suivants :

- Conception/réalisation d'un prototype du procédé PIGVM et d'un bâtiment provisoire pour l'accueillir
- Expérimentation de ce prototype
- Actions de communication autour du prototype
- Etudes de faisabilité en vue de la mise en œuvre d'unités industrielles.

Le montant de l'ensemble des marchés passés par le groupement de commandes ne pourra excéder 2 487 096 €HT. Des demandes de subventions ont été effectuées au niveau français et européen.

Savoie Déchets a été désigné coordinateur de ce groupement de commandes et est à ce titre chargé de l'exécution administrative, technique et financière des marchés.

Après mandatement des prestataires, Savoie Déchets refacturera dans les trente jours l'ensemble des collectivités selon la clef de répartition détaillée dans la convention de groupement de commandes et de l'entente intercommunale.

Dans le cas d'obtention de subventions, Savoie Déchets reversera aux membres du groupement le montant des subventions reçues selon la même clef de répartition.

La part de Savoie Déchets est de 17,67%. La part maximale de Savoie Déchets est donc de 439 470 € HT sur trois ans.

En 2014, Savoie Déchets engagera pour le projet 480 K€ en dépense et aura une recette de 448 K€, soit une charge réelle de 32 K€.

• **Charges de personnel**

Il s'agit d'un ensemble de postes comprenant :

- Le personnel Savoie Déchets
- La prestation effectuée par le service des eaux de Chambéry métropole (travaux de laboratoire).

Suite au CTP du 07 mai 2013, un groupe de travail composé d'agents de l'encadrement et des délégués du personnel a été mis en place. Quatre thématiques ont été abordées : titres restaurants, prime d'intéressement, participation au titre de la protection sociale complémentaire, cotation des postes. Suite à la décision des élus du CTP, l'évolution des titres restaurant et la mise en place de la prime d'intéressement n'ont pas été retenues.

Les évolutions suivantes sont à prendre en compte :

- Création d'un poste administratif (rédacteur)

Cette embauche est liée à la réintégration en interne de l'intégralité des missions RH effectuées précédemment par Chambéry métropole (plus de 1 000 heures/an, déclaratif Chambéry métropole) et notamment la réalisation des paies, le suivi des carrières et des dossiers retraite. Cette réintégration entraîne une baisse de 58 K€ du coût des prestations incluses dans la convention de mise à disposition des services entre Savoie Déchets et Chambéry métropole (BP 2013 → 130 K€ / BP 2014 → 72K€).

Cet agent aura également comme mission de suivre la partie administrative du projet de vitrification des mâchefers (marchés publics, suivi des subventions). Les missions réalisées dans ce cadre seront cofinancées par les collectivités membres de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D). La part de Savoie Déchets est de 17,67%. Enfin, l'agent pilotera également la partie ressources humaines liée à la possible adhésion du SMITOM de Tarentaise et notamment le transfert des agents d'exploitation de l'usine de Valezan ainsi que l'analyse de l'intégration du centre de tri d'Albertville en régie.

- Cotation des postes

L'étude concomitante de l'organigramme hiérarchique et des régimes indemnitaires a permis de mettre en exergue certaines incohérences. En effet, sur des niveaux de responsabilités différents, certains agents possèdent un régime indemnitaire équivalent. Une enveloppe de 27 K€ permettra d'instaurer un régime indemnitaire non plus en fonction du grade mais du poste et des responsabilités. Cela facilitera l'anticipation de l'évolution des fonctions et le développement possible des progressions de carrière, l'organigramme fonctionnel devenant la base de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) du syndicat. L'organigramme fonctionnel sera utilisé lors des recrutements afin de mieux exposer aux candidats les responsabilités et exigences du poste à pourvoir. Il deviendra un outil lors de la préparation des CAP afin de mieux prendre en compte les responsabilités exercées par les agents.

Pierre TOURNIER revient sur le projet de cotation des postes qui consiste à évaluer les niveaux de responsabilités des agents et ainsi attribuer le régime indemnitaire correspondant aux responsabilités de chacun et non plus en fonction du grade des agents.

- Mutuelle/prévoyance

La loi de modernisation de la fonction publique n°2007-148 du 02 février 2007 et le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 ont ouvert la possibilité pour les collectivités territoriales de participer à la protection sociale complémentaire de leurs collaborateurs. Dorénavant, les collectivités peuvent apporter leur participation sur deux types de risques :

- le risque « santé » pour tous les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne (complémentaire santé),
- le risque « prévoyance » pour les risques au titre de l'incapacité de travail, de l'invalidité et du décès.

Les collaborateurs de Savoie Déchets évoluent dans un univers industriel complexe avec des conditions de travail difficiles et éprouvantes pour leur santé (insalubrité, horaires en 3*8, etc...).

Actuellement, Savoie Déchets constate un vieillissement de sa pyramide des âges et enregistre des cas d'inaptitude partielle ou totale de plus en plus nombreux.

En parallèle, plus de 80% des agents ne possèdent pas de garantie maintien de salaire.

Il est donc essentiel que Savoie Déchets s'implique dans l'accompagnement des ses collaborateurs tout au long de leur carrière en proposant une véritable avancée sociale.

A ce titre, un budget global de 35 K€ est proposé. Il permet d'octroyer une participation financière à nos collaborateurs au titre de leur couverture santé et de leur couverture maintien de salaire.

La répartition du budget se fait dans un but d'intérêt social en se basant sur la catégorie des agents et selon la répartition suivante :

CATEGORIE / Nombre d'agents	Participation couverture santé	Participation prévoyance maintien de salaire
A / 6	10 €	15 €
B / 5	15 €	25 €
C / 47	20 €	35 €

Les montants alloués pour la prévoyance permettraient de couvrir l'intégralité de la cotisation (option 1 – maintien de salaire) des agents de catégorie C et B et leur permettraient ainsi de souscrire à des options complémentaires.

Cette participation à la protection sociale complémentaire rentre pleinement dans le cadre de l'action sociale qui vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles et a été accueillie favorablement lors du dernier CTP par l'ensemble de ses membres.

- Augmentation des charges patronales

Un budget de 28 K€ correspondant à la hausse des cotisations Ircantec (3,68% à 3,8%) et CNRACL (28,85% à 30,25%), est prévu.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le poste « personnel », qui représente 13,88 % des dépenses de fonctionnement du syndicat évolue de **1,04 %**, en intégrant notamment la création d'un poste, la mise en place d'un régime indemnitaire non plus en fonction du grade mais du poste et des responsabilités et la mise en place d'une participation de la collectivité à la complémentaire santé et à la prévoyance.

Par ailleurs, si l'adhésion du SMITOM de Tarentaise se concrétise avec la reprise en régie de l'usine de Valezan, il sera nécessaire d'embaucher un ingénieur exploitation.

L'impact budgétaire de cette éventuelle embauche n'est pas intégré dans le budget 2014. Si l'embauche se confirmait, nous devrions avoir recours à la dotation budgétaire pour dépenses imprévues.

• **Les consommables**

La baisse du crédit 2014 de 6,02 % par rapport à celui de 2013 repose sur l'estimation du besoin en fonction de l'extrapolation en septembre 2013 des réalisations 2013. Il faut souligner que les BP 2013 et 2014 sont basés sur 110 000 tonnes alors que l'extrapolation 2013 est basée sur 107 000 tonnes.

Une baisse concerne le combustible utilisé pour les brûleurs des fours. Pour le BP 2013, nous avons considéré une consommation de 2,6 litres/tonne incinérée. Pour 2014, la consommation prise en compte est de 2,25 litres/tonne incinérée. Cette consommation correspond à celle de 2013 et s'explique par une meilleure maîtrise de l'outil malgré des arrêts imprévus des lignes (chute de réfractaire, fuite chaudière). Il faut rappeler que chaque redémarrage de ligne nécessite 12 m³ de fuel soit environ 10 K€. D'autre part, le coût du carburant a augmenté et est passé de 780 €/m³ (hypothèse BP 2013) à 800 €/m³.

D'autre part, la signature d'une nouvelle convention de rejet des eaux usées et l'arrêt de la centrifugation des boues a également permis d'abaisser le coût des consommables.

- **L'entretien**

Il est envisagé une hausse de 26 K€ soit + 1,47 % (BP 2014/BP 2013). Le poste entretien est maîtrisé mais il faut souligner que chaque arrêt imprévu des lignes (chute de réfractaire, fuite de chaudière) engendre des dépenses à minima de 20 à 30 K€. Le poste « autres biens immobiliers-Prestations » passe de 612 K€ à 625 K€.

- **Les exportations des ultimes**

Les crédits inscrits sont directement proportionnels aux tonnages produits. Ils concernent le transport et le traitement des REFIOM, des mâchefers ainsi que des ordures ménagères et des boues en cas d'avarie à l'usine.

Concernant les REFIOM, le BP 2014 sera de 855 K€ contre 875 K€ en 2013. Cela s'explique par la baisse des tonnages des boues traitées qui engendre une diminution de la quantité de REFIOM et par l'obtention de meilleurs tarifs suite à la relance du marché des REFIOM en 2012 (159 €/tonne contre 179 €/tonne).

S'agissant des mâchefers, le recrutement début 2013 d'une chargée de mission mâchefers cofinancé par l'ensemble des collectivités de la Coopération de Sillon Alpin pour le développement Durable Déchets (CSA3D) a permis d'intensifier la communication pour promouvoir les mâchefers en sous-couche routière et de piloter le programme de recherche et développement de vitrification des mâchefers.

En 2013, Chambéry métropole, le Conseil Général de la Savoie et le SIRTOM de Maurienne ont intégré l'utilisation des mâchefers en version de base dans les appels d'offres ce qui a permis de valoriser 16 000 tonnes.

Sur la production de mâchefers 2013 (18 500 tonnes), 16 000 tonnes ont été valorisées (dont 1 500 tonnes de 2012), 3 000 tonnes ont été envoyées en classe 2 (dont 1 500 tonnes de 2012) et 2 500 tonnes seront stockées et valorisées en 2014. Le budget mâchefers sur la production 2013 est donc de 300 K€.

Un risque très important subsiste néanmoins sur ce poste car le nombre de nouveaux chantiers diminue et les projets de nouvelles routes se font de plus en plus rares.

Il est donc très difficile de maîtriser ce poste. Les dépenses ont été de 885 K€ en 2010, 551 K€ en 2011, 431 K€ en 2012 et devrait être de 300 K€ en 2013. **Il est donc proposer de porter le budget de 300 K€ (BP 2011/2012/2013) à 500 K€ pour le BP 2014.**

Le BP 2014 des exportations des REFIOM diminue de 21 K€. Par prudence, le budget d'exportation des mâchefers a été porté à 500 K€ au lieu de 300 K€. Ceci explique l'augmentation du budget global de 179 K€ du poste des exportations ultimes.

- **Les frais de gestion**

Ce poste baisse de 10,03 % et passe de 867 K€ (BP 2013) à 780 K€ (BP 2014).

Il s'agit d'un ensemble de postes comprenant entre autre :

- les assurances (le marché des assurances a été relancé en 2013),
- la prestation d'assistance fonctionnelle apportée par Chambéry métropole (convention de mise à disposition de services). Cette prestation diminue car Savoie Déchets réintègre au 1^{er} janvier 2014 la totalité des missions ressources humaines (paie, suivi de carrière, etc).

Cette prestation est passée de 280 K€ en 2010 et 2011, à 130 K€ en 2012 et à 72 K€ pour le BP 2014.

Les assurances baissent de 20 K€ suite au nouveau marché.

- **TGAP**

Il faut rappeler que cette taxe est appliquée sur les ordures ménagères, DIB et boues de station d'épuration et que les tarifs des adhérents sont TGAP incluse pour les ordures ménagères. Par contre, les tarifs ordures ménagères/DIB des autres clients (non adhérents) et les tarifs des boues sont hors TGAP, les hausses éventuelles sont donc ré-impactées à l'euro l'euro.

Pour 2013, la TGAP prévisionnelle avec les dégrèvements ISO 14 001 et la valorisation énergétique est de 4 €/tonne incinérée (contre 3,20 €/tonne en 2012). Le montant exact de la TGAP 2013 sera confirmé début 2014 en fonction du coefficient de valorisation énergétique.

Pour 2014, nous n'avons aucune information mais les dernières données indiquent une TGAP de 4 €/tonne incinérée intégrant le dégrèvement ISO et la valorisation énergétique.

Dans les simulations financières du BP 2014, une TGAP de 4 €/tonne a été intégrée dans le tarif des ordures ménagères.

- **Les frais financiers**

Ils sont en diminution et passent de 2 799 K€ à 2 700 K€ soit - 99 K€. Les frais financiers qui représentent 13,73 % des dépenses d'exploitation baissent, en raison de l'extinction de la dette, du fait qu'aucun nouveau prêt n'a été contractualisé en 2013 et que nous maintenons l'hypothèse des taux à court terme très bas.

Jean SILLON rappelle que Savoie Déchets a très peu d'emprunt à taux variables.

Quant au crédit revolving, droit de tirage que nous avons sur une ligne de l'ordre de 7 M€, ce crédit a été utilisé épisodiquement qui a donné lieu à une facturation de 3 700 € de frais financiers.

- **Amortissement des Immobilisations**

La dotation aux amortissements baisse de 50 K€ entre 2013 et 2014. (BP 2013 : 4 700 K€ / BP 2014 : 4 650 K€). Les amortissements des immobilisations représentent 23,65 % des dépenses.

- **Dépenses imprévues**

Ce poste s'établit à 965 K€ pour 2014. Il résulte de l'excédent des recettes d'exploitation par rapport aux dépenses budgétées sur la base des hypothèses de tonnages, du maintien des tarifs et ce malgré une TGAP prévisionnelle de 4 €/t.

→ **Départs de Marc GIRARD et Franck LOMBARD**

Les recettes d'exploitation :

Les principales catégories de recettes d'exploitation peuvent être identifiées :

- les prestations de traitement (65,16 % du BP)
- les ventes d'énergie (11,19 % du BP)
- les ventes des marchandises récupérées après traitement (1,19 % du BP)
- le tri des collectes sélectives (12,21 % du BP)
- les recettes d'ordres et indemnités exceptionnelles (4,87 % du BP)

- **Les recettes de prestations**

- Le traitement des OM

OM de SITA Sud Grenoblois (marché public) : 2 300 t x 87,94 € = 202 262 € (hors TGAP)

OM autres clients : 12 300 t x 100 € = 1 230 000 € (hors TGAP)

OM adhérents : 93 000 t x 106,27 € = 9 883 110 € (hors TGAP soit 110,27€/tonne TGAP comprise)

Comparatif 2011/2012/2013 des tonnages des adhérents du 1 ^{er} janvier au 30 octobre de l'année	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	Evolution 2013/2012
CHAMBERY METROPOLE	26 242,42	26 425,23	25 812,24	-2,32 %
C.A.L.B.	14 323,92	14 211,78	13 647,10	-3,97 %
SIRTOM MAURIENNE	13 793,33	13 150,87	13 468,51	-2,35 %
C.D.C. AIGUEBELETTE	1 203,52	1 202,22	915,12	-23,88 %
C.D.C. YENNE	1 192,92	1 196,56	1 192,84	-0,31 %
C.D.C. ENTREMONTS	391,32	395,94	389,16	-1,71 %
C.D.C. MONT - BEAUVOIR	388,92	395,88	402,58	1,69 %
C.D.C. CHARTREUSE - GUIERS	2 661,54	2 674,54	2664,65	-0,37 %
C.D.C COMBE SAVOIE	1 144,32	1 021,02	755,32	-26,06 %
C.D.C. GELON-COISIN	936,74	933,02	881,52	-5,52 %
C.D.C. BEAUFORTAIN	1 522,06	1 530,88	1 513,10	-1,16 %
C.D.C. HAUTE COMBE DE SAVOIE	832,12	731,58	628,43	-14,10 %
Co.RAL	9 057,54	9 182,28	8 972,38	-2,28 %
C.D.C CHAUTAGNE	1 084,12	1 129,98	1 140,78	0,96 %
Total Savoie Déchets (périmètre 2011)	74 695,85	74 824,24	72 383,73	-3,26%

Les tonnages 2013 des adhérents sont en baisse par rapport à 2012. Pour 2014, l'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges permet de maintenir le tonnage adhérent au même niveau (le comparatif ci-dessus est sur 10 mois et non sur une année mais permet de suivre la tendance).

Christian SIMON indique une erreur concernant le SIRTOM de Maurienne concernant l'évolution des tonnages entre 2013 et 2012 qui devrait être positif.

- Le traitement des DASRI (déchets hospitaliers)

PUHT : 280 €/tonne hors TGAP, soit une recette de 2 400 t x 280 € = 672 000 € (hors TGAP).

Nous avons une convention avec SITA pour traiter l'ensemble des déchets des hôpitaux des deux Savoie qui représentent 90% des tonnages traités. Le marché actuel du GIE des deux Savoie (1 100 t) doit être renouvelé en 2014.

Par contre, le process de traitement des DASRI date de 1995 et ne pourra plus fonctionner dans un délai de 2 voire 3 ans. Une étude technico-économique est en cours pour étudier la viabilité d'une modernisation dans un secteur très concurrentiel.

- Le traitement des boues

PUHT : 55 €/tonne hors TGAP, soit une recette 2014 de 15 000 t x 55 € = 825 000 € (hors TGAP).

Des démarches actives sont menées pour trouver des tonnages supplémentaires. Des contacts sont en cours avec les UDEP de Tignes et Val d'Isère. Des contacts sont toujours en cours avec Bourgoin (7 000 tonnes/an) pour traiter leurs boues mais la situation « politique » semble compliquée.

La capacité annuelle installée concernant le traitement des boues est de 40 000 tonnes, en 2014 nous prévoyons d'en traiter environ 15 000 tonnes. Si nous traitons 10 000 tonnes de boue supplémentaires, cela baisserait le coût des ordures ménagères des adhérents d'environ 2,90 €/t.

- La centrifugation des boues

Cette prestation a été réintégrée par Chambéry métropole en 2013.

- **Les ventes d'énergie**

Les ventes d'énergie sont proportionnelles aux tonnages traités, celles-ci sont évaluées à 2 200 K€ soit 880 K€ au titre des ventes d'électricité à EDF et 1 320 K€ des ventes de vapeur à la SCDC.

La seule solution pour optimiser cette recette serait de remplir l'usine à 115 000 tonnes. Ceci générerait une augmentation de recette estimée à 20 €/tonne supplémentaire incinérée à partir de 110 000ème tonne soit au maximum 5 000 tonnes x 20 € = 100 K€.

- **Les recettes de vente de marchandises récupérées après traitement**

Celles-ci connaissent la répercussion directe des cours des métaux vendus. La recette estimée pour 2014 est de 234 400 €.

- **Autres**

Chambéry métropole rembourse à Savoie Déchets les intérêts et le capital d'un emprunt, conformément aux modalités prévues par le procès-verbal de transfert des actifs et à l'article 3bis de la convention de prise en charge des exportations liées aux travaux de modernisation de l'UIOM de Chambéry.

- **TGAP**

La TGAP facturée pour les clients extérieurs sera au réel et celle des adhérents est incluse au tarif (nous avons intégré une TGAP de 4 €/tonne).

- **Débits et pénalités perçues**

Un litige opposait Savoie Déchets à Vinci suite à un sinistre durant les travaux de modernisation. Un accord a été trouvé et un protocole transactionnel est en cours de signature. Dans ce cadre, Savoie Déchets recevra 316 K€ de la part de l'assureur de Vinci et 179,4 K€ correspondant à un revirement de retenue. Au total, Savoie Déchets touchera 495,4 K€.

- **Participations groupements de collectivités**

Pour 2013, l'ensemble des collectivités membres de la coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) participe au financement concernant l'embauche du chargé de mission mâchefers (36 K€) et la réalisation du prototype de vitrification (448 K€).

- **Les recettes d'ordres**

Ces recettes correspondent au transfert depuis la section d'investissement d'une quote-part des subventions d'investissements reçues (amortissement).

En conservant les tarifs 2013 pour l'année 2014, le budget d'exploitation dégage un suréquilibre théorique de 965 K€.

3.1.2 L'investissement

Section d'investissement					
Dépenses	BP 2014		Recettes	BP 2014	
Dépenses d'ordres	462	K€	Créances sur collectivités publiques	687	K€
Remboursement du capital	3 209	K€	Amortissement des immobilisations	4 650	K€
Dépenses d'investissement	778	K€	Remboursement par Chy métropole du prêt 502	84	K€
Autres dépenses d'investissement	972	K€			
Total	5 421	K€		5 421	K€

Les dépenses d'investissement :

- **Dépenses d'ordres**

Ces dépenses correspondent au transfert en section de fonctionnement d'une quote-part des subventions d'investissements reçues (amortissement).

- **Remboursement du capital**

La prévision budgétaire est en diminution de 142 K€ conformément au profil d'extinction de la dette existante en l'absence de non contractualisation nouvelle.

Pour les « autres dépenses d'investissement 2013 », un BP de 740 K€ avait été voté. A ce jour, la prospective de consommation de ce budget à fin 2013 est de 550 K€.

- **Autres dépenses d'investissement (BP 2014 : 778 K€)**

Il s'agit d'un ensemble de postes comprenant :

- Frais d'insertion : 3 000 €
- Remplacement de la nacelle : 40 000 €
- Matériel informatique : 3 200 €
- Matériel de bureau : 1 500 €
- Remplacement du déferrailleur n°1 des mâchefers : 25 000 €
- Matériel d'atelier maintenance : 5 300 €
- Grappin : 50 000 €
- Moteur de ventilateur de tirage : 20 000 €
- Motoréducteur aérocondenseur B : 60 000 €
- Pièces de rechange du GTA B : 50 000 €
- Pièces de rechange du GTA A : 25 000 €
- Réaménagement du box mâchefers n°1 : 30 000 €
- Remplacement des 3 compresseurs Atlas par un seul : 5 000 €
- Remplacement d'équipements DASRI : 100 000 €
- Voirie zone mâchefers : 20 000 €
- Réalisation d'un nouveau parking pour le personnel : 150 000 €
- Pièces de rechange pour la chaîne de transport des REFIOM : 20 000 €
- COT-mètre redondant pour les rejets aqueux : 30 000 €
- Modification du poste de distribution de charbon actif : 20 000 €
- Etudes en vue du contrôle décennal réglementaire de la chaudière n°3 : 20 000 €
- Réfection d'une trémie de chargement : 10 000 €
- Vidéo surveillance et liaison SDC : 20 000 €
- Suppression des envols mâchefers : 25 000 €
- Grilles de fours : 45 000 €

Concernant les « gros travaux » à réaliser dans les années à venir, seuls les DASRI sont concernés à ce jour. En 2012, une étude a été lancée pour le réaménagement réglementaire du local DASRI. Les travaux étaient estimés entre 1 000 K€ et 3 500 K€. Un budget de 100 K€ est prévu en 2014. Des simulations technico-économiques ont été réalisées pour permettre aux élus de décider de lancer ou non cet investissement.

Le gros entretien renouvellement (hors gros travaux) est budgété à 778 K€ en 2014, 844 K€ en 2015 et 756 K€ en 2016.

Henri DUPASSIEUX s'interroge sur le montant important des travaux pour la réalisation d'un « nouveau parking pour le personnel » et estime que le personnel pourrait se garer à l'extérieur du site.

Pierre TOURNIER indique que ce parking n'est pas seulement destiné au personnel mais fait parti du projet de réaménagement de l'entrée du site. L'intitulé « nouveau parking pour le personnel » n'est pas adapté car il englobe le réaménagement complet de l'entrée.

Bruno LABEYE précise que l'entrée de l'UVETD doit être déplacée. Le réaménagement permettra également de dégager une parcelle de terrain de 5 000 m². Un passage pour les piétons sécurisé sera installé afin que les visiteurs puissent entrer sur le site en toute sécurité.

Le Président rappelle toutefois que le PLU de Chambéry impose des places de parking dans l'enceinte de l'usine.

Le Président ajoute que le prototype mâchefers sera à terme installé à l'arrière de l'usine ce qui supprimera des places de parking existantes.

Le projet de réaménagement sera présenté en Comité Syndical avant tout lancement.

Les recettes d'investissement :

- **Créances sur les collectivités publiques**

Chambéry métropole rembourse à Savoie Déchets le capital d'un emprunt, conformément aux modalités prévues dans le procès-verbal de transfert des actifs et à l'article 3 bis de la convention de prise en charge des exportations liées aux travaux de modernisation de l'UIOM de Chambéry.

Par ailleurs, 687 K€ correspondent au versement par 10^{ème} de la subvention du Conseil Général attribué pour la modernisation de l'UIOM.

- **Amortissement des immobilisations**

Les dotations aux amortissements augmentent de 34 K€ entre 2013 et 2014 du fait des investissements de gros entretiens renouvellement réalisés en 2013.

3.1.3 Synthèse des tarifs

Année Tonnage OM	2014			2015			2016		
	100 000	110 000	115 000	100 000	110 000	115 000	100 000	110 000	115 000
Hypothèse avec									
15 000 T de boue avec DASRI	118,02 €	106,73 €	100,54 €	122,71 €	112,49 €	107,36 €	122,90 €	112,71 €	107,59 €
Ecart annuel si Tarif Adhérent = 110,27 €	-721 195 €	329 149 €	905 286 €	-1 156 562 €	-206 851 €	270 243 €	-1 174 817 €	-226 880 €	249 340 €
15 000 T de boue sans DASRI	121,31 €	110,02 €	103,82 €	125,97 €	115,75 €	110,62 €	126,14 €	115,94 €	110,82 €
Ecart annuel si Tarif Adhérent = 110,27 €	-1 026 695 €	23 672 €	599 786 €	-1 459 639 €	-509 928 €	-32 828 €	-1 475 481 €	-527 521 €	-51 324 €
20 000 T de boue avec DASRI	115,07 €	103,77 €	97,58 €	119,75 €	109,54 €	104,41 €	119,95 €	109,75 €	104,63 €
Ecart annuel si Tarif Adhérent = 110,27 €	-446 195 €	604 149 €	1 180 286 €	-881 562 €	68 149 €	545 248 €	-899 817 €	48 120 €	524 340 €

En considérant les hypothèses présentées avec un tonnage de 110 000 tonnes d'ordures ménagères, le prix de revient serait de 106,73 €/tonne TGAP incluse.

Deux hypothèses sont envisageables : soit maintenir le tarif actuel des adhérents de 110,27 €/tonne TGAP incluse, soit de l'augmenter ce qui l'amènerait à 111,37 €/tonne TGAP incluse. Cette hausse permettrait de lisser l'augmentation des tarifs qui seront probablement amenés à augmenter en 2015 ou 2016. La même question est à se poser sur le tarif des boues.

Les simulations 2014-2015-2016 montrent que le fait de traiter 5 000 tonnes de boues supplémentaires abaisserait le coût de traitement des ordures ménagères d'environ 2,90 €/t.

Jean SILLON insiste sur le fait que la variation des tonnages peut avoir une forte incidence sur le prix de facturation. Jean SILLON rappelle les propos du Président concernant les boues et notamment la perte de 50 % des tonnages de Chambéry métropole, l'évolution des relations avec le SMITOM et l'évolution du traitement des DASRI.

Un choix prudent s'est donc imposé.

Gérard BATTU remarque une erreur en page 12 concernant le traitement des boues supplémentaires, il s'agit bien de 5 000 tonnes et non 10 000 tonnes.

3.2/ Le Budget annexe

Ce budget recense les passifs liés, au démantèlement de l'usine de Gilly-sur-Isère et aux exportations des ordures ménagères de l'UIOM de Chambéry réalisées entre 2006 et 2008.

Passif des exportations :

Le tableau ci-dessous présente les coûts pour chacune des collectivités concernées, à savoir les partenaires historiques de l'usine. Le montant est calculé sur la base des tonnes exportées en 2007 et 2008. La prise en compte de cette dépense étalée et lissée dans le temps lors de la construction de l'usine se poursuit donc comme prévu et devrait s'achever en janvier 2018.

Il faut souligner que la Communauté de Communes du Cœur des Bauges participera au remboursement du passif à partir du 1^{er} janvier 2014. Jusqu'à aujourd'hui, leur quote-part était prise en charge par Chambéry métropole.

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL 2014 DES SOMMES DUES PAR LES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS

	Echéancier prévisionnel	Cacm	Calb	SIRTOM	CDC Aiguebelette	CDC Yenne	CDC Cœur de Chartreuse dès 2014			CDC Cœur de Bauges
							Part CDC Chartreuse Guiers	Part CDC Entremonts en Chartreuse	Part CDC Mont Beauvoir	
Janvier	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Février	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Mars	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Avril	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Mai	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Juin	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Juillet	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Août	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Septembre	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Octobre	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Novembre	130 000,00	58 449,00	30 073,00	28 784,00	2 491,00	2 347,00	5 977,00	871,00	749,00	259,00
Intermédiaire	1 430 000,00	642 939,00	330 803,00	316 624,00	27 401,00	25 817,00	65 747,00	9 581,00	8 239,00	2 849,00
Décembre*	130 000,00	58 446,74	30 075,89	28 780,94	2 497,31	2 341,99	5 974,95	874,91	747,49	259,78
Totaux	1 560 000,00	701 385,74	360 878,89	345 404,94	29 898,31	28 158,99	71 721,95	10 455,91	8 986,49	3 108,78

* hors régularisation liée à la réalité des frais financiers, sur l'exercice, des emprunts étant à taux variable.

Passif de l'usine de Gilly-sur-Isère :

La contribution des collectivités concernées est calculée conformément à la convention de participation au remboursement des annuités de la dette du plan d'urgence de l'usine de Gilly sur Isère.

TOTAL ECHEANCIER PREVISIONNEL 2014 DES SOMMES DUES PAR LES DIFFERENTES COLLECTIVITES

	Echéancier prévisionnel	Bonneval - A facturer à la CC Vallées d'Aigueblanche	Bornvillard A facturer à la CC Haute Combe de Savoie	Féissons Sur Isère A facturer à la CC Vallées d'Aigueblanche	Saint Hélière sur Isère A facturer à la CC Haute Combe de Savoie	Saint Martin de Belleville	CORAL	CC Geilon et Coisin	CC Haute Combe de Savoie	CC Combe de Savoie	CC Beaufortain
Janvier	35 051,42	62,39	70,80	228,88	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,76	3 437,84	4 490,44
Février	35 051,42	62,39	70,80	228,88	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,76	3 437,84	4 490,44
Mars	35 051,42	62,39	70,80	228,88	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,76	3 437,84	4 490,44
Avril	35 051,42	62,39	70,80	228,88	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,76	3 437,84	4 490,44
Mai	35 051,43	62,39	70,80	228,88	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,76	3 437,85	4 490,44
Juin	35 051,44	62,39	70,80	228,89	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,76	3 437,85	4 490,44
Juillet	35 051,45	62,39	70,80	228,89	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,77	3 437,85	4 490,44
Août	35 051,46	62,39	70,81	228,89	499,48	-	21 624,99	1 560,84	3 075,77	3 437,85	4 490,44
Septembre	35 051,47	62,39	70,81	228,89	499,49	-	21 624,99	1 560,84	3 075,77	3 437,85	4 490,44
Octobre	35 051,49	62,39	70,81	228,89	499,49	-	21 625,00	1 560,85	3 075,77	3 437,85	4 490,45
Novembre	35 051,50	62,40	70,81	228,89	499,49	-	21 625,00	1 560,84	3 075,77	3 437,85	4 490,45
Total intermédiaire	385 565,92	686,30	778,84	2 517,74	5 494,31	-	237 874,91	17 169,25	33 833,41	37 816,31	49 394,85
Décembre (A ajuster en fonction des intérêts réels)	35 051,50	62,40	70,81	228,89	499,49	-	21 625,00	1 560,84	3 075,77	3 437,85	4 490,45
TOTAL hors AITON	420 617,42	748,70	849,65	2 746,63	5 993,80	-	259 499,91	18 730,09	36 909,18	41 254,16	53 885,30
AITON	7 093,45							7 093,45			
TOTAL DETTE	427 710,87	748,70	849,65	2 746,63	5 993,80	-	259 499,91	25 823,54	36 909,18	41 254,16	53 885,30
Analyse des sois (A ajuster en fonction des factures)	35 000,00	52,50	59,50	192,50	420,00	5 523,00	18 186,00	1 312,50	2 586,50	2 891,00	3 776,50
Frais d'honoraires (A ajuster en fonction des factures réelles)	40 000,00	60,00	68,00	220,00	480,00	6 312,00	20 764,00	1 500,00	2 956,00	3 304,00	4 316,00
total DETTE + ANALYSE DES SOLS + HONORAIRES	502 710,87	861,20	977,15	3 159,13	6 893,80	11 835,00	268 469,91	28 636,04	42 451,68	47 449,16	61 977,80
Part pour les Analyses de sols + Frais d'honoraires		0,15%	0,17%	0,55%	1,20%	15,78%	51,96%	3,75%	7,38%	8,26%	10,79%

Cette dette concerne exclusivement les membres de l'ex-SIMIGEDA et les collectivités non membres avec qui une convention a été établie.

En 2012, la commune de Saint-Martin-de-Belleville a remboursé par anticipation sa quote-part à hauteur de 15,78 % concernant les deux emprunts de la Caisse d'Epargne.

En 2013, elle a demandé de gérer indépendamment de Savoie Déchets les deux autres prêts restants : le prêt du Crédit Agricole et le prêt du SFIL (ex DEXIA). Cela a été réalisé courant 2013.

De ce fait, la commune de Saint-Martin-de-Belleville ne contribuera plus au remboursement des emprunts auprès de Savoie Déchets mais participera encore pour les dépenses de fonctionnement liées à l'usine de Gilly-sur-Isère.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Présentation des objectifs environnementaux ISO 14001 2014

Lionel MITHIEUX, Président, informe les membres du Comité Syndical des objectifs environnementaux pour 2014 dans le cadre de la certification ISO 14001.

L'UVETD de Savoie Déchets a été certifiée ISO 14001 de décembre 2010 à décembre 2013.

Cette certification a été renouvelée pour une durée de trois années supplémentaires en octobre 2013, soit jusqu'en décembre 2016.

Les principaux enjeux de cette certification sont :

- le dégrèvement de la TGAP,
- l'optimisation du process et des flux,
- l'amélioration continue par l'anticipation des évolutions possibles de la réglementation.

L'engagement de Savoie Déchets dans cette démarche est décrit dans sa politique environnementale et se traduit par la définition tous les ans de nouveaux objectifs afin de garantir l'amélioration continue.

Pour l'année 2014 les objectifs proposés sont les suivants :

- Rejets liquides

Réduction de la consommation d'eau dans le process de l'usine. L'objectif, à terme, est de tendre vers le "zéro rejet".

- Développement durable

Augmentation du taux de valorisation énergétique de l'usine en optimisant le process de production d'énergie suite à un premier état des lieux de la production actuelle et un travail effectué sur la recherche de pistes d'amélioration du process.

- Communication avec les parties intéressées

Communication sur l'ISO 14001 par le biais du site internet : diffusion des objectifs environnementaux et mise à jour trimestrielle.

Sensibilisation du personnel de l'UVETD aux enjeux de l'ISO 14 001 par le biais de sessions de présentation des outils de suivi de la norme (logiciel de suivi de la veille réglementaire, tableaux de suivi, etc....).

- Bilan carbone

Réalisation d'un bilan carbone de l'UVETD.

L'évaluation de la réalisation des objectifs 2014 sera présentée courant 2015.

Le Président insiste sur l'importance de ces objectifs et notamment sur le dégrèvement de la TGAP.

Vu l'article 3 des statuts de Savoie Déchets qui dispose que Savoie Déchets est compétent en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération n°2010-34 C du Comité Syndical du 25 juin 2010 approuvant la politique environnementale et les objectifs environnementaux fixés pour 2010,

Vu la délibération n°2011-54 C du Comité Syndical du 25 novembre 2011 approuvant la politique environnementale et les objectifs environnementaux fixés pour 2012,

Vu la délibération n°2012-46 C du Comité Syndical du 30 novembre 2012 approuvant la politique environnementale et les objectifs environnementaux fixés pour 2013.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les objectifs environnementaux fixés pour 2014 tels que décrits ci-dessus.

2. FINANCES

2.1 Décision modificative n°2

Monsieur Lionel MITHIEUX, Président, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits au travers d'une décision modificative.

La présente décision modificative n°2 s'équilibre de la manière suivante :

Pour le budget principal :

Fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
6453	Cotisations aux caisses de retraites (UVE FG)	- 25 000	6531	Indemnités (UVE FG)	25 000
	Total	- 25 000		Total	25 000